

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-019

Séance du 24 avril 2026

Date de convocation :

17 avril 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Représentés : 1

Votants : 11

Exprimés : 11

Votes Pour : 11

Votes Contre : 0

Le 24 avril 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, De Azevedo, et Mmes Monédière, Géraudie, Lebriez, Sauge-Maison, Martinie

Absent : M. Guillemin (a donné pouvoir à Mme Monédière)

Madame Sylvie Sauge-Maison a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Bail concernant le bar-restaurant « le Saint-Augustin »

Mr le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'établir un bail dérogatoire de 1 ans suivie d'un bail commercial 3/6/9 avec distinction des parties commerciale et habitation (accessoire du local commercial) avec l'exploitant du bar-restaurant de Saint-Augustin, dont le gérant est Madame Emilie BLANCHARD.

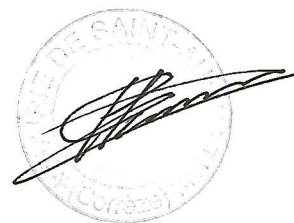
Le bail comporterait les conditions mensuelles suivantes :

- Loyer mensuel du commerce : 400 € H.T. (TVA à 20% soit 80€)
- Provision sur charges : 30€
- Loyer mensuel de la partie logement : 200€ par mois ensuite
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer pour la partie commerciale et 1 mois de loyers pour la partie habitation, soit 600€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Mr le Maire à faire établir ce bail par la juriste Madame Marie CHEMIN (Limoges) dans les conditions spécifiées ci-dessus et le charge de signer les documents correspondants.

Le Maire.
M. AUBOIROUX



Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du 27/04/2026 et de la publication en date du 27/04/2026